

Qu'est-ce qui définit un juif et ses droits ?

Article de Robert THOMPSON publié en octobre 2006 sur le [site de Michel Collon](#)



L'auteur est avocat honoraire au barreau de Boulogne-sur-mer. Il se présente comme « chrétien catholique engagé et pratiquant » et s'intéresse de longue date à la cause palestinienne et à la question du sionisme.

La thèse soutenue dans ce texte est que le sionisme est au fond une idéologie anti-sémite qui se fonde sur l'idée d'une race juive, idée chère à Hitler et portée aujourd'hui par le CRIF.

« Tristement, le CRIF est tombé entre les mains de voleurs, d'opresseurs et d'assassins, que se réclament du sionisme, et la vocation de cet organisme, qui devait représenter dans tous les domaines les Français de confession juive, en souffre beaucoup. Il a de grandes difficultés à remplir ces fonctions utiles, tellement il est tributaire de ces forces anti-démocratiques, et – pour utiliser un de leurs mots fétiches – anti-sémites, dans le sens que ceux qui sont anti-arabes. »

Quelle est la vocation du CRIF ?

Ces idées viennent du 2 octobre 2006, Yom Kippour, le jour du grand pardon célébré par tout véritable juif, quand il demande pardon pour tous ses péchés de l'année écoulée. J'ai eu une pensée amicale pour nos concitoyens juifs, qui sont si souvent

injustement accusés de ne pas être des français à part entière, et à ceux qui prétendent les représenter au sein de la nation.

Le CRIF (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France), l'organe officiel de la communauté juive de France pourrait devenir fort utile, non seulement à cette communauté, mais également à la nation, s'il se limitait à sa vocation qui est double :

- en premier lieu, il doit rassembler les divers courants du judaïsme français, surtout les orthodoxes et les libéraux, pour mieux les représenter dans leurs contacts avec toute autre communauté religieuse du pays, avec les autorités de l'Etat et avec leurs concitoyens en général ;
- deuxièmement, il peut agir pour créer, et maintenir, des liens avec leurs co-religionnaires partout dans le monde.

Je suis heureux, en tant que chrétien catholique pratiquant et engagé, de bénéficier d'un tel organe sous la forme de notre Conférence des Evêques de France, qui parraine des organisations non seulement pour nous réunir, mais en outre pour nous mettre en contact ensemble avec les autres communautés, et avec l'Etat. De telles activités sont totalement conformes à notre devise nationale, puisqu'elles donnent une force accrue à la Liberté, à l'Egalité, à la Fraternité, dans notre vie de tous les jours.

Mais, tristement, **le CRIF est tombé entre les mains de voleurs, d'opresseurs et d'assassins, que se réclament du sionisme** , et la vocation de cet organisme, qui devait représenter dans tous les domaines les Français de confession juive, en souffre beaucoup. Il a de grandes difficultés à remplir ces fonctions utiles, tellement il est tributaire de ces forces anti-démocratiques, et – pour utiliser un de leurs mots fétiches – anti-sémites, dans le sens que ceux qui sont anti-arabes.

Les dirigeants du CRIF, à la suite de leurs maîtres sionistes,

semblent avoir accueilli des idées venant du dix-neuvième siècle, en acceptant les propos de l'allemand Wilhelm Marr, le fondateur de la Ligue Anti-sémite, lesquelles idées ont servi à fournir des arguments aussi racistes au Hongrois, Theodor Herzl, le mieux connu des fondateurs du sionisme. Marr a inventé **l'idée d'une race juive**, une thèse acceptée par la suite par Herzl et adoptée – avec joie – par Adolf Hitler.

Selon cette thèse, tout juif est défini non pas par les critères rabbiniques, mais par la descendance physique d'ancêtres juifs – ou par la conversion – sans le moindre souci que cette personne suive ou non les enseignements du judaïsme. Ainsi est né l'idée du juif séculaire, qui se sent membre de la tribu juive, mais qui n'a aucune intention de vivre en juif.

Soyons clairs, les juifs de France ont les mêmes droits de citoyenneté et les mêmes devoirs que tout autre français, qu'il soit chrétien, musulman, d'une autre religion ou sans appartenance religieuse, et ils ont – il me semble – de ce fait un devoir de réfléchir à tout ce qui peut arriver si l'on revient aux idées inspirées par Marr, Herzl et Hitler. Mais, les dirigeants du CRIF réclament le droit de défendre l'Etat sioniste, même contre les intérêts de leur propre pays, et ils se sont ainsi arrogé le droit d'ingérence en Palestine. Ils sortent ainsi de leur vocation française pour soutenir l'occupation d'un autre pays, sur un autre continent, par les envahisseurs sionistes du pays en question.

Il me semble juste de demander à toute personne qui soutient le CRIF d'expliquer pourquoi il fut le comble de l'horreur de voler, d'opprimer et d'assassiner des gens parce qu'ils furent censés être juifs, mais qu'il est acceptable en Palestine occupée de traiter les habitants de la même façon parce qu'ils ne sont pas censés – par les critères identiques, aux termes des « lois » dites d'Aliyah – être juifs. Personnellement, je condamne les sionistes et je leur applique les mêmes critères que j'applique aux nazis. Tout simplement, je rejette toute

forme de ce genre de discrimination fondée sur la couleur de la peau, l'ethnie ou l'appartenance religieuse. Il est inacceptable d'appliquer des critères variables face aux mêmes thèses de supériorité raciale par lesquelles tout autre homme, femme ou enfant fait partie de la classe des Untermenschen. Il faut condamner le sionisme comme nous avons condamné l'apartheid sud-africain, et pour les mêmes motifs.

Il est impossible de voir en quoi le comportement des sionistes correspond aux enseignements du judaïsme, car, loin de représenter un désir de pardon, il ne témoigne que d'un désir de saisir par la force une terre qui appartient à un peuple qui n'avait aucune part dans les agissements anti-juifs en Europe. Certains commentateurs arabes ont raison de faire la comparaison du sionisme avec les terribles erreurs du passé de ceux qui ont fait des Croisades une excuse pour aller piller la Terre Sainte, sans le moindre souci de la volonté des habitants de vivre en paix. Je me souviens bien de ce que m'ont dit des amis chrétiens en Syrie au sujet des Croisades. Ils m'ont informé que la population entière a résisté aux envahisseurs étrangers, et que cela explique pourquoi au sein de la résistance populaire contre les Croisés servaient non seulement des arabes musulmans, mais également d'autres qui furent chrétiens et juifs. Nous venons de voir le reflet de ceci au Liban, où la résistance du peuple libanais, quoique menée surtout par le Hizbollah chiite, a reçu l'approbation et le soutien populaire de gens de toute confession.

Tout juif doit avoir le droit d'aller visiter Jérusalem et tous les autres hauts-lieux du judaïsme, mais pour ce faire, il n'est pas nécessaire d'en exclure les autres branches de la famille d'Abraham, les chrétiens et les musulmans. En outre, il est évident **qu'il n'existe aucune raison d'instaurer un « état juif » où que ce soit dans le monde** . Comme j'ai souvent écrit, je considère que la taille maximum d'un état limité à une seule religion est atteinte par le Vatican. Je ne vois non plus la moindre justification pour la création de

quelque pays que ce soit où il existe deux classes de citoyens, et où la « purification ethnique » puisse être une pratique courante. Personne ne peut me persuader qu'il est juste qu'un soi-disant juif – suivant bien sûr la définition établie par Marr, Herzl, Hitler et le Knesset – puisse venir de New York ou de Buenos Aires et avoir le droit de déplacer un bédouin du Naqab, dont la famille a vécu dans le même village non-reconnu depuis des siècles.

J'espère que les électeurs français, lors de la campagne présidentielle, poseront des questions aux hommes et aux femmes politiques – qui adorent se présenter aux diverses manifestations organisées par le CRIF – au sujet de ce qu'ils ou elles pensent de cet organe devenu surtout le porte-parole des sionistes. S'ils répondent, comme il est souvent le cas, « Israël a le droit de se défendre », il est temps pour tout démocrate de leur refuser le vote, car, quoique tout peuple a le droit de se défendre, aucun n'a le droit d'envahir un autre pays ni d'opprimer ses habitants. L'état d'Israël, tel qu'il existe actuellement, n'a rien à défendre que son butin, et j'espère qu'un jour la Palestine historique deviendra un pays où chaque citoyen bénéficiera des mêmes droits et aura envers son état les mêmes devoirs sans distinction de religion ni de race. Soyons pas dupes du slogan stupide, selon lequel il s'agit de la seule démocratie au Proche Orient. Cela n'est vrai que si l'on approuve la démocratie des grecs de l'antiquité, où les citoyens avaient des esclaves, ce que sont devenus les gens de deuxième zone sans aucun droit sous la domination des sionistes.

source

:

<http://www.michelcollon.info/articles.php?dateaccess=2006-10-05%2006:20:49&log=invites>